

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE HA - 06.02.2024 - Précarité alimentaire écoles
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Hind Addi
Conseillère communale
Rue Vanderstichelen, 9
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 06/02/2024

Objet : votre question écrite du 06/02/2024 relative à la précarité alimentaire dans l'enseignement communal.

Madame la Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 06/02/2024 relative à la précarité alimentaire dans l'enseignement communal.

Depuis le 1er janvier 2022, la FWB a lancé un appel à projets destiné à offrir des repas gratuits aux élèves des écoles étant en encadrement différencié.

- De janvier à juin 2022 : cela ne concernait que la section maternelle. Étaient concernées les écoles : 1, 2, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.
- De septembre 2022 à juin 2023 : cela concernait les sections maternelles + P1-P2. Étaient concernées les écoles : 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13.
- Dès septembre 2024 : sont désormais concernées toutes les années du fondamental (maternel + primaire). Sont concernées les écoles : 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13.

L'augmentation du subside est due à :

- l'arrivée de nouvelles écoles pouvant prétendre à la subvention ;
- l'extension du principe de gratuité : initialement destinée aux seules sections maternelles (2022), elle concerne désormais tout le maternel et le primaire.

Inévitablement, le nombre d'élèves pouvant prétendre à la gratuité est plus important, d'où un subside plus conséquent. Le coût du subside par repas consommé a aussi évolué : 3 € en 2022 contre 3.70€ en 2024.

En janvier 2024, sur les 10 écoles pouvant prétendre à la gratuité des repas, ce sont environ 1.200 enfants qui bénéficient quotidiennement de la gratuité des repas. Pour bénéficier d'un repas gratuit, les familles doivent en commander un, auprès du fournisseur désigné. La facture, pour ces repas gratuits, est directement transmise à l'administration, par le fournisseur.

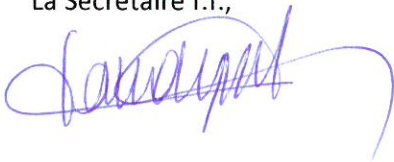
Le personnel des écoles est attentif à ce que chaque enfant ait un repas, lorsque la situation se présente, à offrir aux enfants concernés du pain (au minimum). La livraison des repas chauds entraînant souvent un surplus de nourriture, un partage de celle-ci est aussi faite auprès des enfants n'ayant rien ou peu.

La pérennité du projet n'est pas dépendante de l'Administration, mais bien du pouvoir subsidiant. Tant que des appels à projets subsidiés seront lancés par la FWB, l'Administration y répondra. La seule extension qui pourrait être possible est celle à destination des écoles qui ne sont pas en encadrement différencié. Cela ne semble pas à l'ordre du jour de la FWB. Mais peut-être dans un futur proche ou éloigné.

Enfin, dans l'enseignement néerlandophone, il n'y a pas de repas chauds gratuits, ni de potages gratuits car la Communauté flamande n'accorde pas de subside. S'il y a parfois des potages gratuits dans les écoles, c'est alors dans le cadre de leurs fonctionnements pédagogiques, mais c'est exceptionnel. Il n'y a donc pas de société désignée qui fournit des repas/potages gratuits dans les écoles néerlandophones.

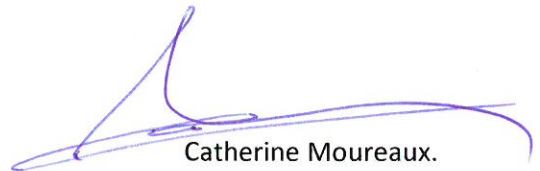
Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

La Bourgmestre,



Catherine Moureaux.

De : ADDI Hind <haddi@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : mardi 6 février 2024 10:41

Objet : Question écrite relative à la précarité alimentaire dans l'enseignement communal

Bonjour,

En tant que conseillère communale et médecin généraliste molenbeekoise, je m'intéresse aux défis alimentaires et les enjeux de santé publique dans notre commune.

1/ J'ai pu lire que la commune bénéficiait d'un partenariat subsidié avec les Cantines bruxelloises pour offrir des repas gratuits aux enfants de maternelles et primaires. 10 écoles ont été sélectionnées. Je lis dans le BOS que le subside reçu par la FWB est passé de 771.459,20€ en 2022 à 1 404 081€ en 2023.

- Est-ce que cette augmentation est liée simplement à l'inflation ou a-t-on plus de budget pour plus de repas ?
- Combien d'élèves au total bénéficient de repas gratuits ?
- A-t-on une vue sur combien d'élèves de l'enseignement communal (FR et NL confondus) ont une boîte à tartine vide en arrivant à l'école ?
- Qu'en est-il de la pérennité de ce projet ? voire son élargissement à tous les élèves ?

Dans les écoles néerlandophones j'ai cru comprendre que les élèves recevaient de la soupe gratuitement. Est-ce le cas dans toutes les écoles communales néerlandophones ?

- Quelle entreprise fournit la soupe ?
- Par qui est-elle financée ?

Merci pour vos réponses,

Très cordialement

Hind Addi, Conseillère communale PTB-PVDA

